



# DECLARATION PRE-LIMINAIRE CSA DU 08/06/2023

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

Lors des récentes élections professionnelles, les personnels de la Maison d'arrêt de Grasse ont exprimé leur confiance envers le syndicat **FO Justice** en votant massivement pour celui-ci à près de 70 pour cent des voix, faisant désormais de lui l'unique organisation représentative de l'établissement.

Cette confiance, le bureau local entend bien l'honorer à travers sa représentativité et ses interventions au niveau local, régional, voire national le cas échéant.

En préambule du CTS du 30 novembre 2022, **FO Justice** annonçait, au travers d'une déclaration liminaire, son souhait de construire un dialogue social de qualité dans l'intérêt du personnel, seule motivation qui nous anime.

Ce dialogue social, bien présent au niveau régional et national, également omniprésent et considéré par les précédents chefs d'établissement, ne trouve pas écho auprès de vous, madame la présidente. Vous affichez clairement et sans vergogne votre absence d'intérêt, voire votre mépris, envers les organisations professionnelles.

Le récent Conseil d'évaluation en est une parfaite démonstration : les dispositions de la circulaire relatives à l'information des organisations professionnelles n'ont pas été respectées, ce qui a eu pour conséquence de priver **FO Justice** de l'opportunité d'être auditionné par les autorités administratives et judiciaires. Les invitations ont été ventilées dans une véritable cacophonie, laissant notamment au banc des oubliés certaines organisations syndicales. L'analyse et le constat des représentants du personnel auraient-ils si peu d'importance à vos yeux, madame la présidente ?

Une absence de rigueur et de contrôle qui vient entacher ce premier CSA de l'année et renforcer ce sentiment de mépris vis-à-vis du personnel sous plusieurs aspects :

- L'absence de convocation individuelle pour l'ensemble des représentants du personnel appelés à siéger, signe d'indifférence ou de mise à l'écart.
- Une date tardive de mise en place et un ordre du jour raboté, éloigné des préoccupations actuelles et chroniques qui touchent le personnel. Un premier ordre du jour faisait apparaître, en tout et pour tout, 6 fiches de postes et 2 chartes des temps. Que dire d'un second ordre du jour, certes plus enrichi, mais sur des thématiques générales répondant vraisemblablement à des exigences nationales, bien loin des préoccupations et attentes des personnels.

Encore une fois, il semble qu'un pseudo-formalisme règlementaire prenne le pas sur les réelles difficultés rencontrées par le personnel. Elles sont pourtant criantes et nombreuses, avec des conséquences qu'il est plus facile de faire semblant d'ignorer que de tenter de résorber.

**FO justice** ne saurait se contenter de quelques bribes d'informations qui tenteraient de s'apparenter à un simulacre de communication, diffusées parfois à la volée, sur des sujets non débattus et donnant lieu à des notes de service à l'application perfectible.

Plus inquiétant encore, l'absence de note de service suite à des bouleversements de fonctionnement plaçant le personnel et les organisations professionnelles devant le fait accompli !

Madame la présidente, votre gestion approximative, dans la précipitation et l'urgence, sans prendre la peine d'analyser les causes et de mesurer les conséquences, répond à une logique qui dépasse notre organisation. A moins qu'elle ne soit dictée uniquement par des objectifs d'apparat comme le conseil d'évaluation, la visite de la MCI, la cérémonie d'installation, ou autres vitrines publiques...

Dans ce contexte peu propice à la concertation, le bureau local **FO justice** a fait le choix de ne pas siéger à l'instance de ce jour et vous donne rendez-vous pour le prochain CSA de repli dans un climat qu'il souhaite plus apaisé et plus constructif.

